

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2011
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Isabelle PETITLAURENT - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT - Alain JACQUET - François BECKER - Jean-Pierre HARZALLAH - Jean-Jacques LANG - Chantal OTTMANN - Véronique BERTIN - Marie-Victoria FREY - Delphine MACCHI - Philippe REJONY.

Absents représentés : Monique ABRY (a donné procuration à Véronique BERTIN) - Christine BORSOTTI (a donné procuration à Chantal OTTMANN) - Michel GARDES (a donné procuration à Jean-Jacques LANG) - Sophie LOBLEIN (a donné procuration à Yves GAUME)

Absente : Corinne VINEY

Secrétaire : Marie-Victoria FREY

* * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 06.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **Mademoiselle Marie-Victoria FREY** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2011 est adopté.

- *_ *-

Délibération n° 11.56

Objet : Décisions prise dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- Décision n° 11.24 : Tarification location de tables et de bancs de brasserie
- Décision n° 11.25 : Tarification activités jeunesse pour le 2er trimestre 2011/2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport

Délibération n° 11.57

Objet : Augmentation du volume horaire d'un adjoint technique territorial de 2^e classe

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

De façon à répondre aux besoins du multi-accueil, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent de la structure concernée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ième} classe à temps non complet de 17 h30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2012.

de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ième} classe à temps non complet de 21h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Délibération n° 11.58

Objet : Création de poste pour assurer le déroulement de carrière d'un agent

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire-Adjoint**

Pour assurer le déroulement de carrière statutaire d'un agent communal, il est proposé au Conseil Municipal de :

Créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2012, et par conséquent de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

De donner un avis favorable à la création du poste ci-dessus énoncé.

Délibération n° 11.59

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

La commune vote généralement son Budget Primitif à la fin du mois de mars. Or, durant ce premier trimestre, la Ville peut être amenée à réaliser des dépenses d'investissement nouvelles (non concernées par les crédits de report).

Du fait de l'absence de crédits inscrits, la Commune peut se trouver en difficultés notamment pour répondre à des besoins ponctuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au Budget Primitif 2011, hors remboursement de la dette. Les sommes correspondantes seront bien évidemment inscrites au Budget Primitif 2012.

Délibération n° 11.60

Objet : Remboursement de frais de missions.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

M. le Maire et Mme Anne-Marie Deroussent, adjointe au Maire, se sont rendus au Salon des Maires à Paris les 22, 23 et 24 novembre derniers.

Ce déplacement a généré des frais (transport, hôtel, restauration, achat de livres) qu'il convient de leur rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser le remboursement de ces frais pour un montant respectivement de 811.68 € et 427.78 €.

Délibération n° 11.61

Objet : Indemnité de Conseil au comptable du Trésor.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Comme chaque année, le comptable du Trésor a présenté une demande pour le versement de son indemnité de conseil, calculée sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de fixer l'indemnité de conseil pour l'exercice 2011 à 50 %.

Délibération n° 11.62

Objet : CAB – Rapport annuel 2010 sur les services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

M. le Maire informe que bien que la compétence eau et assainissement ait été déléguée à la CAB, il appartient au Maire en application de l'article L5211-39 du CGCT de donner connaissance du rapport annuel 2010 consultable sur le site de la CAB.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, **à l'unanimité, prend acte** de ce rapport qui est par ailleurs consultable sur le site de la CAB.

Délibération n° 11.63**Objet : Décision modificative n°3.****Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042-421 : Achat prestat° service sauf terra	1 240.00 €			
D 6184-020 : Versements à des organ. form.	170.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 410.00 €			
D 6532-020 : Frais de mission élus		1 240.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 240.00 €		
D 6712-01 : Amendes fiscales et pénales		170.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		170.00 €		
Total	1 410.00 €	1 410.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641-01 : Emprunts en euros		130 000.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		130 000.00 €		
D 21311-1037-020 : BAT-TERRAIN-AUTRES	1 133.50 €			
D 2183-1145-020 : EQUIPMENT/ADMINISTRATIF		400.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 133.50 €	400.00 €		
D 2315-1023-020 : URBA/PROJETS D'ENSEMBLE	2 100.00 €			
D 2315-1115-822 : VOIRIE/AMENAGEMENT DIVERS		8 792.00 €		
D 2315-1123-020 : URBA/PROJET D'ENSEMBLE		4 700.00 €		
D 2315-1131-01 : BAT-TERRAIN/SPORT ANIMATIONS	766.50 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 866.50 €	13 492.00 €		
R 024-01 : Produits des cessions				9 892.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				9 892.00 €
R 1641-01 : Emprunts en euros				130 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				130 000.00 €
Total	4 000.00 €	143 892.00 €		139 892.00 €
Total Général		139 892.00 €		139 892.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour et 1 voix contre : Isabelle PETITLAURENT), décide

de donner son accord sur les modifications du budget 2011 comme ci-avant.

Délibération n° 11.64

Objet : Versement d'une subvention à la coopérative de l'école primaire JY Cousteau.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Dans le cadre du programme « Comenius », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la somme de 4 000 € depuis le compte communal 6574 sur le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire JY Cousteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser le versement de la somme de 4 000 € depuis le compte communal 6574 sur le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire JY Cousteau.

* * * *

Questions et informations diverses :

- Les Grelots
- Courrier rue Cadinot

* * * *

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 20 h 20.

* * * *

Fait à Essert, le 16 décembre 2011

**Le Maire
Yves GAUME**

Affiché le : **19 DEC. 2011**

